

Adresse de la société populaire d'Ancerville (Meuse) qui félicite la Convention pour le décret du 18 floréal et annonce d'avoir armé et équipé un cavalier à ses frais, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire d'Ancerville (Meuse) qui félicite la Convention pour le décret du 18 floréal et annonce d'avoir armé et équipé un cavalier à ses frais, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 325-326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24015_t1_0325_0000_8

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Séance du 2 Thermidor An II

(Dimanche 20 Juillet 1794)

Présidence de COLLOT D'HERBOIS

Un membre du comité de correspondance fait lecture des adresses et pétitions suivantes.

1

La société populaire de Mayenne (1) témoigne sa joie des victoires remportées par les braves défenseurs de la République sur les esclaves des despostes; peint son indignation contre les brigands de la Vendée, ces monstres qui outragent la nature par tous les excès de la plus horrible barbarie; félicite la Convention sur ses travaux, et lui annonce que les représentans envoyés dans ce département y ont terrassé les intrigans et les aristocrates; et que la confiance et l'union règnent entre les patriotes, qui portent tous dans leur cœur une haine implacable aux ennemis de la liberté, et l'attachement le plus inviolable à la révolution.

La Convention décrète la mention honorable des sentimens exprimés par cette adresse, et l'insertion au bulletin (2).

2

La société populaire d'Ancerville, département de la Meuse, remercie la Convention de l'établissement du gouvernement révolutionnaire, seul moyen de déjouer les complots et d'anéantir les conspirateurs de toute espèce.

Elle félicite aussi la Convention sur son décret du 18 floréal, et l'invite à rester à son poste.

Elle annonce avoir armé et équipé un cavalier à ses frais; que le citoyen Vinchon, un de ses membres, a fait don d'un gobelet et de ses boucles d'argent, le tout pesant 9 onces 1 gros et demi; et que la commune, qui s'occupe de l'extraction du salpêtre, a fourni gratuitement

409 chemises, des bottes, des souliers, des sabres, de la charpie, et 15 quintaux de chiffons pour du papier (1).

[Ancerville, 15 mess. II] (2).

« Législateurs,

La gravité des circonstances, le danger imminent de la République, exigeaient impérieusement la chute des têtes perfides qui abusoient de la confiance du peuple. La Convention, en décrétant les loix révolutionnaires, a senti que, sans cette mesure de rigueur, il étoit impossible que le vaisseau de la République aborda au port. Elle a pezu dans sa sagesse les malheurs qu'avoient entraîné l'astuce de la plupart des anciens législateurs, et elle s'est convaincue que ce n'étoit que par la hache nationale que l'on pouvoit arrêter la trahison de tous les individus qui marchaient à la contre révolution.

Les malheureux et infâmes conspirateurs étoient somme assurés de réussir dans leurs forfaits en employant tour à tour la colimnie, l'assassinat et l'accaparement des denrées de première nécessité. Ils faisoient circuler d'un bout à l'autre de l'Europe le poison de l'athéisme, lorsque votre décret sur l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'ame les a confondu.

Restez donc, sages et incorruptibles législateurs, inébranlables au poste éminent que la nation vous a donné. Vos travaux infatigables en nous créant des loix aussi sages qu'admirables aux yeux de l'univers entier, ne peuvent qu'être couronnés d'une paix glorieuse et d'un bonheur qui vous rendront immortels, en nous élevant une République rommaine douée de toutes les vertus et exemptes de ses vices.

La société a armé et équipé un cavalier à ses frais.

Vinchon, un de ses membres, a fait don à la nation d'un gobelet d'argent et ses boucles pesant 9 onces 1 gros et demi.

La commune a fourni gratuitement 400 chemises, des bottes, des souliers, des sabres, et de la

(1) Mayenne.

(2) P.V., XLII, 27. Mentionné par J. Sablier, n° 1449.

(1) P.V., XLII, 28. B^m. 15 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 311, pl. 1232, p. 12. (Les deux ROBERT figurent comme maire).

charpie pour le pansement des blessés, 15 quintaux de chiffon pour du papier. Elle est continuellement occupée à procurer du salpêtre pour exterminer nos ennemis. S. et F. »

VINCHON (*présid.*), L. ROBERT (*maire*), C. PIETRE, CHAROY (*greffier*), J. PIERRON, J. ROBERT (*maire ?*).

3

La société populaire de Saint-Marcel (1), district d'Evreux, félicite de nouveau la Convention nationale sur ses importants et glorieux travaux, et lui envoie copie du procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune, le 20 prairial, en l'honneur de l'Être suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

4

Le comité de surveillance de la commune de Breteuil, chef-lieu de district du département de l'Oise, s'exprime en ces termes : L'assassinat et la guerre civile étoient la dernière ressource de nos criminels ennemis; le Nord et le Midi voient maintenant flotter dans les airs les drapeaux de la liberté : tout atteste l'énergie de nos représentants et le courage de nos braves défenseurs; c'est à leur intrépidité et aux dispositions du comité de Salut public que sont dues nos victoires. Législateurs, continuez votre carrière laborieuse : le cœur de chaque Français est un autel où brûlera toujours, avec l'amour de la patrie, le sentiment de la reconnaissance.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

5

La Société populaire de Baye, district de Sézanne, département de la Marne, applaudit aux pénibles travaux de la Convention nationale, la félicite de son énergie, de son courage, de sa fermeté, et du décret qui proclame, au nom du peuple français, l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et annonce que dans la commune de Baye la fête du 20 prairial a été célébrée aux acclamations de tous les citoyens, et aux cris de vive la République ! vive la Convention ! mort au tyrans, aux traîtres, et à tous les ennemis de la liberté !

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Baye, s.d.] (1).

Citoyens Législateurs,

Les vrais amis de la Liberté et de l'Égalité, réunis en Société populaire et Républicaine, sceante à Baye, Chef-lieu de Canton, District de Sézanne, Département de la Marne. Applaudissant à vos pénibles travaux, vous félicitent sur votre énergie, votre courage et votre fermeté; Vous avez posés sur des fondements inébranlable cette sainte liberté, en terrassant les tirans, déjouant tous les complots liberticides des vils satellites coalisés qui vouloient y attenter. Ou la France sera libre; ou il n'y aura plus de français. (Nous l'avons tous jurés). Que l'Europe entierre liguée contre nous, demeure étonnée, et apprenne que nous ne sommes pas les français d'autre-fois, mais bien des Républicains français, et qu'à ce titre nous sçavons que ce n'est (*sic*) non seulement avec la pique que l'on doit deffendre sa liberté, mais en faisant tous les sacrifices dignes d'un peuple libre.

Nous applaudissons également[,] Citoyens Législateurs[,] à votre Décret du 18 floréal dernier, par lequel le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'Immortalité de l'âme. Notre profession de foi est de croire que tout être raisonnable ne peut et ne doit le méconnoître, au contraire doit reconnoître sa toute-puissance, qui comme éternelle vient encore à nos yeux de se manifester en la conservation des jours de 2 des représentants (Robers-Pierre et Colo-d'herbois) sy cher à la Patrie.

Nous vous annonçons aussy[,] Citoyens Représentans[,] que la fête de l'Être Suprême a été célébrée dans notre Commune, le 20 Prairial, conformément à notre Décret, aux grandes acclamations de tous les Citoyens, et aux cris redoublés de vive la République, Vive la Convention, mort au tyrans, aux traîtres et à tous les ennemis de la liberté.

Que ce même jour a eu lieu la fête de la raison, où tous les Citoyens, réunis autour de la montagne, ont de nouveau jurés de verser leur sang pour l'unité et l'indivisibilité de la République. Et vous invitent de rester à votre poste pour l'affermir. Vive la République et ses fondateurs.

E. CHARDON (*présid.*), EGÉ (*secrét.*),
LEGROS, JONEAUX (*vice-prés.*).

6

La société populaire de Châtellerault [Vienne] annonce que, jalouse de témoigner sa juste reconnaissance à nos braves frères d'armes, elle vient de célébrer avec pompe la mémorable journée du 8 messidor. Cette journée sera en parallèle avec celles des 14 juillet, 10 août, 31 mai, premier et 2 juin; et la bataille de Fleurus sera le pendant de celles de Jemmapes, d'Arlon, du Mont-Cenis, etc. Ver-

(1) Eure.

(2) P.V., XLII, 28. J. Sablier, n° 1449.

(3) P.V., XLII, 29.

(4) P.V., XLII, 29.

(1) C 314, pl. 1253, p. 132.